

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 8 septembre 2015 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents:

<i>Poste</i>	<i>Nom</i>
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Monsieur Marc-André Sévigny, conseiller, district électoral numéro 3, est absent.

Sont aussi présentes : Mesdames Madame Francine Tétreault, OMA, directrice générale et Nancy Forget, OMA, Directrice générale adjointe et greffière.

Aucune personne n'assiste à la séance.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

### **2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

### **3. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **4. ADMINISTRATION**

4.1. Adjudication du contrat pour les travaux de réfection d'une section d'égout de la rue Sainte-Anne

### **5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1. Adoption de règlement

---

5.2. Avis de motion

## **6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

## **7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du Maire au public

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

### **1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M15-09-251

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean  
APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil :

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 5  
CONTRE : 0  
ABSENT : 1

ADOPTÉE

### **2) ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

### **3) DÉPÔT DE DOCUMENTS**

---

#### 4) **ADMINISTRATION**

##### 4.1 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION D'ÉGOUT DE LA RUE SAINTE-ANNE**

CONSIDÉRANT que des soumissions, par appel d'offres public, furent sollicitées par la Ville de Marieville, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour les travaux de réfection d'une section d'égout de la rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, six (6) soumissions furent reçues par le service du Greffe et se lisaient comme suit lors de l'ouverture publique des soumissions le 31 août 2015:

<b>Entreprises</b>	<b>Montant (excluant les taxes)</b>
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	239 182,43 \$
Les entreprises Claude Chagnon inc.	173 601,00 \$
Construction Beaudin & Courville 2010 inc.	199 608,61 \$
Les constructions M. Morin inc.	174 958,00 \$
Excavation CivilPro inc.	179 869,50 \$
Lacaille & Vincelette Transport inc.	235 323,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et le rapport déposé par le Chef de service-Volet génie civil au service des Travaux publics en date du 3 septembre 2015;

M15-09-252

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu  
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
 IL EST RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour les travaux de réfection d'une section d'égout de la rue Sainte-Anne à *Les entreprises Claude Chagnon inc.* au montant de 173 601,00 \$, excluant les taxes; le devis, la soumission et la présente résolution formant la convention liant les parties.

D'autoriser une dépense pour des imprévus jusqu'à concurrence d'un montant 17 360,10 \$, excluant les taxes, soit 10 % du montant des travaux, le tout en conformité avec le règlement 1125-09 et ses amendements.

D'approprier un montant de 141 856 \$, excluant les taxes, (plus un montant de 14 185,60 \$ pour les imprévus) à même la réserve financière pour les travaux d'égout créée aux termes de la résolution M10-12-349 amendée par la résolution M15-07-213, et d'approprier un montant de 31 745 \$, excluant les taxes, (plus un montant de 3 174,50 \$ pour les imprévus) à même la réserve d'eau potable créée au terme de la résolution M06-11-372 amendée par la résolution

M15-07-212 et de les affecter au paiement de cette dépense.

VOTE :    POUR :    5  
          CONTRE : 0  
          ABSENT : 1

ADOPTÉE

5)        **PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1)     **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

5.2)     **AVIS DE MOTION**

6)        **AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

7)        **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1      Communication du Maire au public

8)        **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9)        **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1      La séance est levée à 19 h 40

---

Gilles Delorme  
Maire

---

Nancy Forget, OMA, avocate  
Directrice générale adjointe, Greffière

---